

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 avril 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-04-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 331-2018.

Projet de règlement 331-2018

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisées les habitations multifamiliales de neuf (9) logements et plus dans la zone à dominance commerciale numéro 207 »;

Le projet de règlement n° 331-2018 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2018-04-128

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 avril 2018 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

5.13 Résolution pour approuver le contenu du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux MAMOT.

14.4 Résolution pour autoriser le contremaitre des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection d'égout pluvial et sanitaire, pour la rue de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-129

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-04-130

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.

Attendu que la Fondation La Clé sur la Porte vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants;

Attendu que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont toujours nécessaires pour prodiguer soutien et sécurité aux femmes et enfants qui en sont victimes;

Attendu que la Fondation la Clé sur la porte a toujours sa raison d'exister et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cette Fondation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-131

DEMANDE POUR LE PRÊT D'UNE SALLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉSIDENCE LA PETITE MAISON BLEUE.

Attendu que la Résidence la Petite Maison Bleue est un organisme sans but lucratif qui accueille et veille au bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle;

Attendu qu'une demande est soumise à la Ville par le conseil d'administration pour le prêt d'une salle le 24 avril prochain, pour la tenue d'une réunion d'information qui vise à informer la population de toute la MRC des services qui sont offerts;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'en vertu du règlement de tarification no. 322-2017 en vigueur :

LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET LOCATION DE CHAISES ET TABLES

La Ville d'Acton Vale s'engage à fournir gratuitement la salle #3 du Centre sportif aux organismes à but non lucratif (OSBL) pour la tenue de réunions (moins de 3 heures) et cela, uniquement selon la disponibilité du local entre le 03 janvier et le 22 décembre de chaque année, excluant les jours fériés. L'organisme demandeur devra démontrer son incorporation selon la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec et avoir son siège social sur le territoire de la Ville d'Acton Vale;

Que les membres du Conseil invitent le conseil d'administration à vérifier auprès de la municipalité de Roxton Falls s'il y a possibilité d'obtenir une salle gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE RICHMOND - COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS.

L'école secondaire régionale de Richmond offre un programme du Club des petits déjeuners pour offrir un petit déjeuner simple dans un environnement rassurant, soumet une demande d'aide financière à la Ville d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-04-132

DEMANDE D'ACCÈS À UN LOCAL EN SITUATION DE MESURES D'URGENCE.

Attendu que Radio-Acton procède actuellement à la révision de leur plan de mesures d'urgence;

Attendu que la station de radio a pour mission première d'informer les gens.

Attendu que dans le cas où il serait nécessaire d'évacuer les locaux de la radio, ils devront s'assurer d'avoir accès à un local pour la relocalisation temporaire de nos opérations;

Attendu qu'une demande à l'accès à un local de la municipalité en cas de besoin est déposée auprès de la Ville, dont les besoins nécessaires au fonctionnement de la radio sont :

- Accès internet
- Accès à deux lignes téléphoniques
- Un local pouvant accueillir au minimum trois personnes
- Mobilier (chaises, bureaux ou tables) ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'accès à un local de la municipalité en cas de besoin soit :

- 1- L'Hôtel de Ville;
- 2- Bibliothèque;
- 3- Garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-133

DEMANDE DE COMMANDITE DU CERCLE DES FERMIERES D'ACTON VALE.

Attendu que le Cercle des fermières d'Acton Vale organise un Expo/Brunch le 27 mai prochain au sous-sol de l'église, et qu'il y aura une exposition des travaux réalisés par les artisans;

Attendu que dans le but d'aider financièrement, pour diverses dépenses, une demande de commandite est soumise à la Ville;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Cercle des fermières d'Acton Vale à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-134

CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À UNE ACTIVITÉ DE LANCEMENT DE PRODUIT.

L'Érablière du Cap invite les membres du Conseil au lancement d'un nouveau produit alcoolique d'érable produit par cette dernière au début du mois de juin.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-04-135

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 13 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.13 – relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 171 512.23 \$, taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 13;

De financer cette dépense de 171 512.23 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.13 – Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-136

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommés pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 3 au 10 juin 2018, les personnes suivantes : mesdames Vicky Lessard, Nathalie Ouellet et Pierrette Lajoie, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau, et Raymond Bisailon;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-137

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 10 juin 2018 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 10 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt d'une lettre reçue de Carrefour Action municipale et famille invitant la ville à soumettre la candidature du responsable des questions familiales à un poste au Conseil d'administration du Carrefour.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-04-138 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 333-2018.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 333-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 5 mars 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 333-2018 « Règlement décrétant un emprunt de 3 868 000 \$ et une dépense de 3 868 000 \$ pour l'étude de mise à niveau des équipements, l'étude visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur la rue de Roxton. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-139 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 334-2018**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 334-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 5 mars 2018, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 334-2018 « Règlement numéro 334-2018 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin que soient autorisés certains usages commerciaux para-industriels et certains usages industriels de récupération et traitement de matières résiduelles (matériaux secs et plastiques) dans la zone à dominance industrielle numéro 402 »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-140

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2018.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 331-2018 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin que soient autorisées les habitations multifamiliales de neuf (9) logements et plus dans la zone à dominance commerciale numéro 207.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-141

GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite que le bureau d'information touristique, situé à l'intérieur des locaux de la gare du Grand-Tronc, soit ouvert durant toute l'année;

Attendu qu'à cet égard, la Ville d'Acton Vale a offert à la Chambre de commerce de la région d'Acton d'occuper les locaux de la gare du Grand-Tronc et de devenir la gestionnaire dudit bureau;

Attendu la réception d'une proposition de la Chambre de commerce de la région d'Acton;

Attendu que les parties en sont venues à une entente et qu'il y a lieu de désigner les signataires du protocole d'entente qui spécifiera les clauses et conditions convenues;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ pour 2018, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale pour 2018;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-142

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES POUR RÉDIGER UN ACTE DE SERVITUDE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu qu'il y a lieu de mandater le notaire François Deslandes pour rédiger un acte de servitude de non-accès, une servitude de non-construction et de non-obstruction de vue à l'intersection de la rue Industrielle et de la Route 139. Ces servitudes seront en faveur du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et contre le lot 2 326 169 (Beaulieu Canada) et contre le lot 4 040 418 (CGPPIAV);

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour rédiger un acte de servitude de non-accès, une servitude de non-construction et de non-obstruction de vue à l'intersection de la rue Industrielle et de la Route 139. Ces servitudes seront en faveur du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports et contre le lot 2 326 169 (Beaulieu Canada) et contre le lot 4 040 418 (CGPPIAV);

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-143

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES MODIFICATIONS DU CALENDRIER DE CONSERVATION ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à la ministre, pour fins d'approbation, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que ce calendrier doit être soumis pour approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adopter les modifications du calendrier de conservation préparées par Maryse Deslandes, archiviste, et d'autoriser la greffière adjointe ou en son absence la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale la demande d'approbation des modifications du calendrier de conservation et à le soumettre à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Rs.2018-04-144

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR « ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE ».

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 154 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à Carrefour action municipale et famille à titre de renouvellement d'adhésion pour 2018-2019;

De désigner le conseiller Bruno Lavallée à titre de responsable du dossier famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-145

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CONTENU DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 ET AUTORISER L'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMOT.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-04-146

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-03-2018 au 30-03-2018	106 895.20 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2018 au 30-03-2018	160 097.69 \$
• Salaires et REER pour le mois de mars 2018	117 819.83 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mars 2018	218 378.64 \$
Grand Total	603 191.36 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-04-147

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019 ».

Attendu que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

Attendu que le montant total du projet pour 2018-2019 est de 25 905 \$;

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale, comme mandataire et signataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à porter le financement de la totalité du projet d'acquisition au montant de 25 905 \$ incluant la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-148

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BROYAGE RM INC.

Attendu la réception, le 1^{er} janvier 2018, de la facture numéro 1563 émise par Broyage RM Inc.;

Attendu que le total de la facture pour le broyage de bois et transport des équipements au site de branche s'élève à 20 250 \$ plus taxes et qu'un montant de 3 187.60 \$ a été diminué pour la vente de biomasse ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 17 062.40 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-490-00-446 pour la facture numéro 1563 émise par Broyage RM Inc. Que cette facture soit payée à même le budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-149

MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM).

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou MRC ou Régie) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville d'Acton Vale, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-150

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées pour les années 2018/2019 et 2019/2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-151

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE POUR LA RUE DE ROXTON.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection d'égout pluvial et sanitaire pour la rue de Roxton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

M. Gaétan Guilbert	<ul style="list-style-type: none">• Demande pour quelle adresse cette dérogation mineure.
--------------------	---

Rs.2018-04-152

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 070-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3.1, a été déposée par le propriétaire du 630, rue Isabelle à Acton Vale;

Attendu que le règlement de lotissement 070-2003 stipule à l'article 5.3.1 qu'un lot non desservi par les services d'aqueduc et d'égout situé à moins de 100 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau doit avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 75 mètres;

Attendu que le lot 2 328 573 est situé à environ à 23 mètres de la rivière Le Renne et qu'il a une superficie de 3 749 mètres carrés, une largeur de 61 mètres et une profondeur de 62.29 mètres soit une superficie dérogatoire de 251 mètres carrés ainsi qu'une profondeur dérogatoire de 12.71 mètres au règlement de lotissement présentement en vigueur;

Attendu que ce lot a été créé en 1989 avant que le règlement de lotissement 1002 édictant les normes particulières à proximité d'un cours d'eau soit adopté en janvier 1991 par la municipalité de St-André d'Acton;

Attendu que lors de la vente de l'immeuble en 1994, un acte de correction a eu pour effet de légèrement modifier les dimensions du lot et que cette correction a été effectuée après l'entrée en vigueur des normes particulières en matière de lotissement près d'un cours d'eau;

Attendu que les normes particulières de lotissement pour un terrain non desservi situé près d'un cours d'eau ont été adoptées afin d'offrir l'espace suffisant pour construire une installation septique et forer un puits d'alimentation en eau potable nécessaire à une résidence sans empiéter dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau;

Attendu la position de la résidence sur la propriété par rapport à la rivière et advenant qu'il soit nécessaire de reconstruire une nouvelle installation septique en appliquant la réglementation actuelle, il serait impossible que la fosse septique ou que l'élément épurateur soient localisés dans la bande de protection riveraine puisqu'il n'y a pas d'espace de disponible vers le sud, ils devraient être situés au nord de la résidence en s'éloignant de la rivière. Donc, l'objectif du règlement serait respecté;

Attendu la recommandation 016-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 21 mars 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 016-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée afin que soit régularisée la dimension du lot 2 328 573.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Pierre Bond	- Demande qui fait la demande de point 4.4. - 14.1- Demande qu'est-ce que cette compagnie broie.
----------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date